AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1358
FR0000130577-FS0461

10 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 7 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 17 725 678 actions PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 7,14% du capital et 6,49% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Securities LLC	202 706	0,08	202 706	0,07
JP Morgan Securities plc	17 522 972	7,06	17 522 972	6,42
Total JP Morgan Chase & Co.	**17 725 678**	**7,14**	**17 725 678**	**6,49**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir (i) 55 000 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat de « *long physically – settled call options* » portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, exerçables à tout moment jusqu'au 17 décembre 2021 au prix unitaire par action 37 € et (ii) 2 415 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 151 235 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Sur la base d'un capital composé de 248 305 292 actions représentant 272 982 152 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir :

- 225 000 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de 2 contrats « *short physically – settled put options with long exposure* »[2] à dénouement en espèces portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 décembre 2021 et le 16 décembre 2022 au prix unitaire par action de 40 € ; et

- 1 042 864 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de 15 contrats « *long cash – settled equity swap* »[2] à dénouement en espèces portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, exerçables à tout moment jusqu'entre le 22 juin 2021 et le 16 octobre 2026.

[2] Sur la base d'un delta de 1.